

[Text]

tion provinciale si c'est justifié. Nous payons un montant qui représente les paiements que nous fait l'autre gouvernement quand nous recevons des détenus. Il y a, par exemple, des femmes qui ont des sentences fédérales, c'est-à-dire de plus de deux ans, mais que nous avons livrées aux institutions provinciales pour leur permettre d'être plus près de leur famille et de leurs amis. Il y a aussi parfois des détenus qui ont des sentences de moins de deux ans et qui essaient tout le temps de s'échapper. Les institutions au niveau provincial ne sont peut-être pas en mesure d'éviter cela. Alors, nous prenons les plus dangereux. Cette souplesse nous permet de répondre aux besoins dans des cas particuliers.

**M. Marceau:** Je vais vous poser une dernière question; elle sera en trois volets. La première question est assez générale, mais, pour moi, elle est assez importante.

Nous avons aboli la peine de mort au Canada. Je pense que l'on doit reconnaître que la population, par manque de compréhension ou par manque d'explications, semblait être majoritairement favorable au maintien de la peine capitale. Est-ce que vous avez constaté que depuis que cette loi-là est en vigueur, la population a évolué et accepte davantage l'abolition de la peine de mort, compte tenu du fait que nous avons des sentences de prison plus longues? Est-ce que vous avez constaté qu'il y avait eu une évolution dans la population?

Ma deuxième question. Le taux de suicide à l'intérieur des pénitenciers avait tendance à augmenter. Est-ce que cette tendance se poursuit?

Troisièmement, du point de vue des travaux communautaires, est-ce qu'il y a vraiment un effort de fait pour que les prisonniers puissent travailler, afin qu'ils n'aient pas l'impression qu'ils sont en prison, qu'ils ont perdu leur liberté et qu'ils ne font plus partie de la société? Est-ce que du point de vue des travaux communautaires, les choses ont évolué pour permettre à un prisonnier de payer sa peine par le biais des travaux communautaires et tout en se réintégrant dans la société?

**M. Kaplan:** Je vais prendre les trois questions dans l'ordre. D'abord, je vais parler de la population dans nos prisons. Comme tout le monde le sait, on a connu une augmentation très rapide et très forte de la population carcérale dans nos institutions fédérales.

• 1215

Il y a, à l'heure actuelle, environ 1,500 détenus de plus qu'il y en avait, disons, voilà quatre ans. Certaines personnes croient que ce sont les retombées de l'abolition de la peine capitale, mais ce n'est pas du tout le cas! Il n'y a que 300 détenus parmi cette population qui purgent des sentences à vie au lieu de la peine capitale. La très grande majorité des détenus que nous venons d'accueillir sont ceux qui ont des sentences de deux ou trois ans. Cela reflète, selon moi, une tendance de la part des juges d'appliquer des sentences plus importantes pour des crimes qui, dans le passé, étaient jugés moins sévèrement. Auparavant, on les envoyait dans des prisons provinciales; maintenant, ils sont envoyés aux prisons fédérales. Il n'y a pas une forte hausse de crimes dans notre société. Il y a une augmentation, mais elle n'est pas de nature à expliquer cette croissance du nombre de détenus au niveau fédéral.

[Translation]

When we take in inmates, we pay an amount equal to what the other government pays us. There are, for example, women serving federal sentences, sentences of more than two years, whom we have turned over to provincial institutions so that they can be closer to their family and their friends. There are also inmates who are serving less than two years and who are always trying to escape. The provincial institutions may not be able to prevent that, so we take the most dangerous ones. This flexibility allows us to deal with individual cases.

**Mr. Marceau:** I have one last question for you and it will be in three parts. The first part is fairly general, but for me it is quite important.

We abolished the death penalty in Canada. I think that it must be recognized that most Canadians, through lack of understanding or lack of information, seem to be in favour of keeping the death penalty. Have you found that, since the legislation was enacted, people have evolved and are more prepared to accept the abolition of the death penalty, given the fact that we have longer prison sentences? Have you found that public opinion has evolved?

Now for my second question. There was a tendency for the suicide rate in penitentiaries to increase. Has this trend continued?

Thirdly, with respect to work in the community, has an effort really been made to put inmates to work, so that they do not feel that they are in prison, that they have lost their freedom and that they are no longer members of society? Have things evolved to the point where a prisoner can serve out his sentence by doing community work and reintegrating into society?

**Mr. Kaplan:** I will answer your three questions in the order in which they were asked. I will first deal with our prison population. As everyone knows, the prison population in our federal institutions has increased quickly and dramatically.

Today, there are about 1,500 more inmates than there were, let us say, four years ago. Some people believe that this is a result of the abolition of capital punishment, but that is not the case at all! Only 300 of these inmates are serving life sentences in lieu of the death penalty. The vast majority of the inmates who have just come in are serving two or three year sentences. I feel that this reflects a tendency on the part of judges to hand down longer sentences for offences which, in the past, were dealt with less severely. They used to be sent to provincial institutions; now they are sent to federal prisons. There has been no dramatic increase in the crime rate in our country. There has been an increase, but it does not explain the increase in the number of inmates at the federal level.